



Retenue d'allocatlons RSA sur l'AAH

Par **melissa92**, le **09/07/2019** à **22:41**

Bonjour,

Je vous sollicite aujourd'hui car un problème va bientôt ce poser... donc je préfère savoir à quoi m'en tenir au lieu d'être mise au pied du mur.

Voici la situation : j'ai déposé un dossier à la MDPH de l'Oise (demande de l'AAH). Il a été reçu en octobre 2018 et va être traité vendredi 12/07/2019.

En me renseignant sur internet, j'ai lu que je devais avoir un reliquat d'octobre 2018 à juillet 2019. Seulement, pendant cette même période, je percevais le RSA car mon handicap m'empêche d'avoir une activité professionnelle (un avis psychologique a été rédigé et prouve mon incapacité à travailler) mais que la CAF soustraira tout le RSA perçu d'octobre 2018 à juillet 2019.

Il paraît évident que, pendant cette période, je n'ai pas pu bénéficier de soins, avoir un suivi médical approprié à ma maladie faute de moyens ni de me munir de matériel pour améliorer mon confort de vie...

Quelles solutions pour éviter cette retenue ?

Par avance, merci, et cordialement.

Par **youris**, le **10/07/2019** à **09:59**

bonjour,

doit-on comprendre que vous ne disposez pas d'une couverture maladie comme la PUMA pour vous soigner ?

les problèmes que vous rencontrez sont plus du ressort de la sécurité sociale que de la CAF.

Salutations

Par **melissa92**, le **10/07/2019** à **10:42**

Bonjour , comme tout allocataires du RSA je suis à la CMU-C pour ce qui est de mutuelle .

Ma question relève bien de la CAF et non de l'assurance Maladie car c'est la CAF qui me versera l'AAH.

Et mon interrogation est : existe il un recours pour que le caf n'exerce pas sa retenue sur l'aah du rsa touché pendant l'étude de mon dossier mdph ?

cordialement

Par **youris**, le **10/07/2019** à **11:57**

si vous avez reçu un trop perçu de la caf, il est prévu que la caf retienne cette somme sur les prestations futures.

pour ne pas avoir à rembourser cette somme, vous devez contacter votre caf ou son médiateur.

Par **melissa92**, le **10/07/2019** à **13:03**

D'accord, je saisis le médiateur de la CAF quand j'aurais la notification de l'accepta De l'Aah et si la caf ne veut rien savoir je saisis le tribunal de grande instance. Merci à vous pour vos réponses. Cordialement